

# Arrondissement de La Flèche

## Commune de VILLAINES SOUS MALICORNE

### Procès Verbal de la séance du jeudi 11 mars 2021

Date de convocation : L'an deux mil vingt et un, le onze mars à vingt heures trente, 04 mars 2021 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente "5 rue Bonne Fontaine" sous la présidence de Monsieur Laurent HUBERT Maire.

Date d'affichage : 04 mars 2021  
Étaient présents : Mesdames et Messieurs Laurent HUBERT, Daniel GUÉRINET, Christelle PHILIPPE, Joël BIGNON, Marie-Jo ROUAULT, Gervais COMPAIN, Jean-Marie CHALOIGNE, Marie-Laure MÉTIVIER, Christelle DOLBEAU, Laurence COSNARD, Christophe PERDRIX, Virginie CARRÉ, Christelle LEVILLAIN et Tony BERTRON formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de membres  
- en exercice : 15  
- présents : 14  
- votants : 15  
Absents excusés : Jean-Marie PRECHAIIS ayant donné tous pouvoirs à Laurent HUBERT.  
Absent : Néant.

Ordre du jour : -1\*- Communauté de Communes : Modifications statutaires (Transfert de la compétence Mobilité et Compétence "Protection et mise en valeur de l'environnement") - Délégation du Droit de Prémption Urbain ; -2\*- Pays Vallée du Loir : Adhésion au "service efficacité énergétique" ; -3\*- Association des Maires de la Sarthe : Adhésion à e-collectivités ? ; -4\*- Décisions Municipales ; -5\*- Compte rendu des travaux et commissions en cours ; -6\*- Informations communautaires ; -7\*- Questions diverses.

Secrétaire : En vertu de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Christelle PHILIPPE comme secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

### 2021-03-01 : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS FLÉCHOIS :

#### 1\* STATUTS COMMUNAUTAIRES – TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE MOBILITÉ :

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil que la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 a étendu aux Communautés de Communes l'exercice de la compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM). Actuellement exercée par les Communes en vertu de la clause générale de compétence, la compétence mobilité a vocation, avec la LOM, à être exercée à un niveau supra-communal. Les Communautés de Communes apparaissent alors comme des acteurs privilégiés en matière de mobilité, à l'instar des Régions qui seront autorités organisatrices de la mobilité par défaut si les Communautés ne délibèrent pas en faveur d'un transfert de compétence avant le 31 mars 2021.

Cette question relève d'un véritable enjeu de développement local. En choisissant de devenir autorité organisatrice de la mobilité, la Communauté de Communes choisit de maîtriser l'élaboration de sa stratégie locale de mobilité en articulation avec les autres politiques publiques locales. Elle devient un acteur identifié et légitime de l'écosystème local de la mobilité, elle décide des services de transports à organiser et/ou soutenir et recherche des solutions de mobilité à une échelle qui corresponde à la réalité des besoins de déplacements.

Cette compétence permettra notamment à la Communauté de Communes du Pays Fléchois de répondre :

- Aux enjeux de déplacements domicile-travail
- Aux enjeux de déplacements touristiques
- Aux besoins des publics les plus fragiles
- Aux enjeux environnementaux...

Par ailleurs, en obtenant cette compétence, la Communauté de Communes pourra mobiliser des leviers financiers. Ainsi, en cas d'organisation de services réguliers, elle pourra décider de percevoir un versement mobilité de la part d'employeurs publics ou privés. Elle pourra également solliciter d'autres subventions ou recettes dans le cadre de dispositifs de soutien de l'Etat ou encore d'appels à projets et manifestations d'intérêts thématiques.

Le transfert de la compétence mobilité implique la modification des statuts de la Communautés de Communes comme il suit :

« ARTICLE 2 –

(...) 2. / COMPÉTENCES OPTIONNELLES :

(...) 2.7 Compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, conformément aux articles L 1231-1 et suivants du code des transports. »

Le transfert de la compétence mobilité prendra effet à compter de l'accord des Communes membres à la majorité qualifiée, exprimé par délibérations, ou, à défaut à l'expiration d'un délai de trois mois au terme duquel l'avis des Communes membres sera réputé favorable, et sera prononcé par arrêté préfectoral.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le transfert de la compétence mobilité à la Communauté de Communes du Pays Fléchois ;
- D'approuver la modification des statuts de la Communautés de Communes conformément aux modifications susmentionnées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

-----

## **2\* STATUTS COMMUNAUTAIRES – COMPÉTENCE "PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT" :**

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une partie du territoire communautaire est concernée par le site Natura 2000 "Vallée du Loir de Vaas à Bazouges".

L'animation de ce site est actuellement assurée par le Syndicat Intercommunal du Loir (SIL). Toutefois, au 31 décembre 2021 le SIL sera dissout et le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Pays Vallée du Loir deviendra structure porteuse de l'animation du site Natura 2000.

Ce transfert vers le PETR implique, dans un premier temps, que les collectivités membres du PETR et dont le territoire est concerné par le site Natura 2000 modifient leurs statuts afin d'y intégrer l'exercice de la mission Natura 2000.

Cette modification consiste dans la redéfinition de l'intérêt communautaire pour la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement ».

Les statuts de la Communauté de Communes du Pays Fléchois seront ainsi modifiés : « Annexe relative à l'intérêt communautaire

(...) Compétences optionnelles :

2.1. Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

Est d'intérêt communautaire : (...)

– l'exercice de la mission Natura 2000 ».

Une fois la modification des statuts communautaires effectuée, il appartiendra au PETR de modifier ses statuts pour devenir structure porteuse de l'animation du site Natura 2000.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le transfert de la mission Natura 2000 à la Communauté de Communes du Pays Fléchois ;
- D'approuver la modification des statuts de la Communautés de Communes conformément aux modifications susmentionnées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

-----

### **3\* URBANISME : DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN - DÉLÉGATION :**

Conformément à l'article L.211-2 du code de l'urbanisme, la Communauté de Communes du Pays Fléchois (CCPF) est compétente pour instaurer et exercer le Droit de Préemption Urbain (DPU). Elle a la possibilité de le déléguer, totalement ou partiellement, à ses communes membres.

Par délibération n°DAG1210114D005 en date du 14 janvier 2021, la CCPF a instauré le DPU sur l'ensemble des zones urbaines (U) et d'urbanisation future (1AU) indiquées au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la CCPF.

Dans cette même délibération, la CCPF a délégué aux communes l'exercice du DPU sur l'ensemble des zones urbaines (U) et d'urbanisation future (1AU) indiquées au PLU-i de la CCPF, à l'exception des zones économiques (Ua et 1AUa).

Après en avoir délibéré, il est proposé au conseil municipal :

- D'accepter la délégation pour l'exercice du droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) du PLU, à l'exception des zones économiques (Ua et 1AUa).

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

\*\*\*\*\*

### **2021-03-02 : ADHÉSION AU SERVICE EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE :**

Vu la délibération du 16 février 2021 du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Pays Vallée du Loir définissant le coût d'adhésion des communes au service efficacité énergétique,

Vu le formulaire d'intention d'inscription adressé par la commune au PETR Pays Vallée du Loir par mail en date du 12 février 2021 (délibération du Conseil Municipal n°2021-01-02 du 21 janvier 2021),

Vu la fiche de présentation des missions de l'économiste de flux ACTEE et la convention de partenariat adressée par le PETR Pays Vallée du Loir à la commune par mail en date du 26 février 2021.

En réponse au besoin croissant d'accompagnement technique dans la gestion énergétique quotidienne du patrimoine des collectivités, les élus du PETR Pays Vallée du Loir ont décidé de mettre à l'échelle du territoire un service efficacité énergétique mutualisé composé de deux économistes de flux.

Monsieur Le Maire explique que l'intervention du service efficacité énergétique du PETR Pays Vallée du Loir – par le biais de l'accompagnement des économistes de flux – permet de :

- Réaliser le bilan énergétique de la collectivité et en déduire des préconisations d'améliorations pas ou peu coûteuses, ou d'études plus approfondies ;
- Accompagner la collectivité dans la mise en œuvre de ces préconisations, et dans la réalisation des travaux suite aux audits énergétiques ;
- Gérer les consommations d'énergie (suivi des factures et des contrats d'énergie...) ;
- Accompagner la collectivité dans ses nouveaux projets en lien avec la maîtrise de l'énergie ;
- Sensibiliser les élus et les utilisateurs des bâtiments publics sur les questions d'énergie ;
- Favoriser le développement des énergies renouvelables à l'échelle communale comme territoriale.

Une convention de partenariat a été proposée afin d'encadrer l'organisation du service, identifier les engagements respectifs des différentes parties et définir le montant de la subvention de chaque collectivité.

Pour ce service, une participation annuelle sera demandée à la commune. Son montant a été fixé lors du comité syndical du 16 février 2021 et s'élève à 0,70 € par habitant et par an. Le calcul se fait avec les valeurs de recensement du tableau « Populations légales des communes en vigueur au 1er janvier 2021 », ci-joint.

La commune de Villaines-sous-Malicorne est préinscrite au service efficacité énergétique. L'inscription définitive s'effectue par la délibération du conseil municipal de ce jour.

- Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Le Maire à :
- adhérer au service efficacité énergétique du PETR Pays Vallée du Loir,
  - désigner un élu référent, interlocuteur privilégié du CEP pour la conduite de ses missions,
  - signer la convention de partenariat,
  - signer tous les documents nécessaires à la conduite de l'action.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

\*\*\*\*\*

**2021-03-03 : REPORT ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE e-COLLECTIVITÉS :**

Depuis quinze ans, l'association Internet et Commande Publique (ICP) des quatre associations des maires des départements ligériens propose des services dématérialisés aux collectivités adhérentes. La commune a bénéficié du service d'aide à la création du site internet. Le syndicat mixte régional e-Collectivités s'étend et offre toute une gamme de services dématérialisés, à un coût mutualisé. L'année 2021 permettra aux communes de rester avec l'association ICP dans les mêmes conditions et au même tarif. Fin 2021 les collectivités devront avoir adhéré à e-Collectivités pour continuer à bénéficier des solutions fournies par ce syndicat mixte.

Considérant que la commune ne bénéficie plus des services de l'association ICP, Le Maire propose de réfléchir en 2021 si la collectivité a besoin de ses services dématérialisés.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

\*\*\*\*\*

**2021-03-04 : DÉCISIONS MUNICIPALES :**

Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation :

N°	Nature	Objet de la Décision
09-2021	Devis DE210099 POLLENIZ 942 rte du Mans 72510 Requeil	Fourniture 2 cages à pigeons multiprises 2 entrées : 110,50 € HT.
10-2021	Devis DE00007306 MSMB ZA du Pont Rame 16 rue de la Plissonnière 49430 Durtal	Fourniture et installation Éplucheuse à pommes de Terre avec presse purée - Cantine 2 804 € HT
11-2021	Devis SP2102136 SPBM 9 rue de Haut Éclair 72610 Arçonnay	Maintenance sur 8 grilles Dentel (tubes ondulés) 4 com merces : 2 000 € HT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.**

\*\*\*\*\*

**2021-03-05 : COMPTE RENDU DES TRAVAUX ET COMMISSIONS EN COURS :**

**1\* COMMUNICATION ET PARTAGE :**

Marie-Jo ROUAULT présente le site internet de la commune pour lequel manquent encore quelques photographies communales primordiales. Il existe une page d'accueil général et cinq pages dans des thèmes choisis par la commission : Vie municipale, Santé/Cadre de vie, Vie économique, Enfance/Jeunesse, Association/Culture/Tourisme. On pourra lire toutes les informations sur "[www.villaines-sous-malicorne.fr](http://www.villaines-sous-malicorne.fr)" à compter du 21 mars prochain.

Le Maire remercie sincèrement les membres de cette commission communication pour leur gros travail réalisé, aidés par Madame COCAIN du cabinet LOUBEN qui s'est bien adaptée à leurs demandes. Le résultat est remarquable. Il faudra, bien sûr, rester dans l'actualité en renouvelant ce site aussi souvent que possible.

Le prochain travail de la commission est la création du bulletin communal de juin. Les associations seront consultées pour exprimer leur ressenti COVID-19, leurs initiatives et témoigner de la vie qui continue malgré tout.

Le Maire a reçu les remerciements des associations qui ont bénéficié du soutien de la commune pour l'aide spécifique COVID-19 : Union Sportive Villaines Malicorne, Harmonie Le Bailleul-Villaines, Yoga Vill'Zen, et Société de boules de fort La Tranquillité.

-----

## **2\* COMMISSION GRANDIR À VILLAINES :**

Christelle PHILIPPE et des membres de la commission "Grandir à Villaines" ont reçu Bruno BACHELOT et Mickaël BELLAMY coordinateurs Jeunesse communautaires pour étudier les besoins pour la jeunesse et leur mise en place dans notre commune. Plusieurs missions ont été présentées : travail sur la prévention des écrans, les connexions des enfants et les comportements en général.

Des chantiers "Argent de poche", en lien avec le Conseil Intercommunal sur la Sécurité et la Prévention de la Délinquance (CISPD), peuvent permettre aux jeunes de réaliser de petits travaux moyennant rétribution. La commune va prendre rang pour une mise en place d'un chantier villainais. Il devra être suivi par un éducateur de la Communauté de Communes du Pays Fléchois (CCPF).

(Au niveau communautaire, existe un projet de conseil de jeunes intercommunal. Un jeune homme et une jeune femme représenteraient chaque commune).

La CCPF travaille sur une autre piste : l'aménagement d'un camion qui irait de village en village pour rencontrer les jeunes de 16 à 25 ans et essayer d'engager le dialogue. Pour certains collégiens ou lycéens, public très difficile à capter, il y a un travail énorme de prévention à mener.

Des activités "Activ Ado" seront délocalisées sur certains sites une à deux fois par semaine en après-midi jusqu'au 20 août. Le programme sera annoncé à l'avance.

A l'école de Villaines, l'agent technique polyvalent, en arrêt depuis le 04 janvier 2021, a repris son travail "aménagé" le 09 mars. La personne en Contrat Aidé par l'État est en stage pendant deux semaines pour sa formation au CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance (AEPE) qui remplace le CAP Petite enfance. La remplaçante de l'agent technique a un nouveau contrat pour pallier à ces deux absences.

Le Conseil d'école se réunira le 18 mars en visio ou audio conférence.

-----

## **3\* COMMISSION INFRASTRUCTURES BÂTIMENTS :**

Joël BIGNON annonce que le revêtement de sol est posé dans le Relais des Assistantes Maternelles où reste un placard à rénover. L'auto entrepreneur Mickaël NOURRY vient ce vendredi 12 mars évaluer le travail à faire.

Dans la salle des fêtes, il fait plus chaud. Est-ce parce que dehors il fait plus chaud aussi ? Le chauffage a été révisé cette semaine. Les protections électriques semblent trop faibles pour le nombre de radiants. De petites fuites électriques supérieures à 30 milliampères avec du matériel évolutif à double isolement mais sans terre seraient responsables de tous les désagréments. L'entreprise doit revenir la semaine prochaine car maintenant il y a des problèmes lumineux.

Laurence COSNARD demande pourquoi il reste un bourrelet sur la partie rénovée par le peintre côté façade de la salle des fêtes. L'entreprise BOULFRAY sera rappelée.

Qu'en est-il des chauffe-eaux qui ne fonctionnent plus en raison de la présence de sable dans les canalisations ? L'architecte doit venir constater.

À l'école, le chauffage au gaz fonctionne bien. Il reste juste une citerne à enlever par l'ancien fournisseur de gaz qui demande des pénalités de fin de contrat.

Le bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable (SMAEP) s'est réuni ce mercredi 10 mars à Courcelles-La-Forêt pour faire suite à une mise en demeure de l'État pour supprimer les vieilles canalisations qui contiennent du Chlorure de Vinyle Monomère (CVM). Sur Villaines, le remplacement d'une canalisation à l'Aurière a coûté neuf mille euros.

Les travaux en alimentation du lotissement des Grandes Forges, en 2022, pourraient être pris en charge par le SMAEP. Un courrier de sollicitation sera envoyé très rapidement.

-----

#### **4\* COMMISSION CADRE DE VIE :**

Laurence COSNARD signale que les nouvelles chaises livrées dans la salle des fêtes ne tiennent pas empilées. Est-ce dû à l'écartement des pattes ?

La commission a émis des souhaits pour le budget 2021 : vitrification du parquet de la salle des fêtes (5 742 €), laveur à vitres (160 €), bancs et bancelles autour de la salle des fêtes (5 230 €), fleurissement communal (2 000 €), fleurs ou plants pour les grands pots devant les commerces (500 €), illuminations (4 000 €), abattage arbres au stade, rénovation du monument aux morts dans le cimetière, réfection des lames de bancs (3 sur le parvis de l'église, 2 au square et un au cimetière), projet de réaménagement et mise en valeur du square (jeux, tables pique-nique, cheminement).

Les nouveaux cendriers déjà rouillés sont échangés par des cendriers tout inox.

-----

#### **5\* COMMISSION INFRASTRUCTURES ESPACES :**

Daniel GUÉRINET annonce qu'il a reçu un nouveau chiffrage d'une partie du programme Voirie 2021. Le projet de création de trottoirs rue de Bonne Fontaine (105 ml) avec accès pour Personnes à Mobilité Réduite (PMR) (1,40 m de largeur et en enrobé) doit être étudié pour tous les usagers : piétons et véhicules (voitures, tracteurs, camions). Aussi Christophe PERDRIX interviendra avec son tracteur et une remorque à paille pour réaliser des essais. Le coût de ce projet, estimé à 41 500 €, prendrait les deux tiers de l'enveloppe annuelle d'investissement.

Les quilles devant le 2 rue de l'Argance vont être changées (en section de fonctionnement).

La commission se réunira quand les essais avec le véhicule très long de Christophe PERDRIX seront effectués.

\*\*\*\*\*

#### **2021-03-06 : INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'animation avec "les connectés" a trouvé son public le lundi après-midi à la mairie de Villaines. Les usages numériques sont expliqués aux personnes non expertes en la matière.

Les travaux de l'Ilébulle, initialement prévus à l'été 2020 sont reprogrammés pour l'été 2021 de fin juin début novembre. En même temps que la réfection du carrelage, l'aménagement d'un espace aquiludique extérieur va être réalisé.

Le Maire annonce qu'il semble que beaucoup de dossiers de subventions Dotations d'équipement des territoires ruraux et de soutien à l'investissement local (DETR et DSIL) ont été présentés fin février 2021. La région sera donc sollicitée pour le réaménagement de la mairie (20 %). Le budget communautaire sera probablement compliqué à équilibrer. Il faudra faire des choix.

\*\*\*\*\*

#### **2021-03-07 : QUESTIONS DIVERSES :**

**1\* VISITE DE L'EXPOSITION "ART SACRÉ"** : Ce vendredi 12 mars, seulement six personnes du Conseil Municipal se sont inscrites sur 10 places. Pour ceux qui le voudraient, le rendez-vous de départ est fixé à 17h00 sur la place du Docteur Gosselin. Retour prévu vers 20h00.

-----

**2\* LE BUREAU MUNICIPAL** se réunira mercredi 17 mars à 18h00 en mairie.

-----

**3\* LA COMMISSION FINANCES** se déroulera mardi 16 mars à 19h00 en mairie.

-----

**4\* LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL** sera comme prévu le jeudi 1<sup>er</sup> avril 2021 avec vote des budgets.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.**

-----

5\* TOUR DE TABLE : Chaque élu est invité à poser des questions ou à soulever des points utiles au Conseil Municipal.

**Joël BIGNON** demande au Maire ou Conseiller Départemental s'il a des informations sur l'inscription des personnes âgées de plus de 75 ans à un centre de vaccination. Le Maire répond que les élus ne sont pas associés. Il avoue son impuissance et comprend l'exaspération des familles qui ne comprennent pas comment cela fonctionne.

**Daniel GUÉRINET** a rencontré avec Marie-Jo ROUAULT une chargée de mission du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) pour la création de l'Atlas de la Biodiversité. De nombreuses animations sont prévues dans chaque commune ou groupe de communes : concours photos, écoute des chouettes, oiseaux ou papillons nocturnes, repérage des reptiles sur les voies vertes, arbres remarquables etc. Un calendrier des moments d'intervention sera planifié à Arthezé prochainement.

\*\*\*\*\*

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

La séance est levée à vingt-trois heures et trente-neuf minutes.

Les membres présents ont signé le présent registre.

Laurent HUBERT

Marie-Laure MÉTIVIER

Daniel GUÉRINET

Christelle DOLBEAU

Christelle PHILIPPE

Laurence COSNARD

Joël BIGNON

Christophe PERDRIX

Marie-Jo ROUAULT

Virginie CARRÉ

Gervais COMPAIN

Christelle LEVILLAIN

Jean-Marie CHALOIGNE

Tony BERTRON